



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

### RENTRÉE SCOLAIRE 2023, VOUS AVEZ UN RÔLE À JOUER !

**CANDIAC, le 30 août 2023** – La Régie intermunicipale de police Roussillon vous informe qu'à compter du 30 août 2023, les élèves de la région réintégreront les différentes écoles du secteur. Les zones scolaires deviendront soudainement bondées d'autobus, d'automobilistes, de cyclistes et de piétons. Afin d'assurer la sécurité de tous, il est important d'adopter des comportements vigilants et de garder en tête les conseils de sécurité suivants.

Aux automobilistes :

- Respectez les limites de vitesse dans les zones scolaires ;
- Respectez les feux clignotants des autobus scolaires;
- Respectez les indications des brigadiers scolaires;
- Portez une attention particulière aux enfants-marcheurs qui se trouvent aux abords des rues et trottoirs;
- Soyez attentifs aux panneaux de signalisation près des débarcadères;
- Respectez les zones de débarquement des élèves près des écoles.
- Respectez les traverses pour piétons particulièrement près des écoles.

Aux parents, rappelez à vos enfants les règles de sécurité suivantes :

- **Ne pas traverser la rue avec le cellulaire en main ou des écouteurs aux oreilles**
- Traverser la rue à l'intersection et aux traverses pour piétons s'il y a lieu :
- Respecter les indications et directives des brigadiers scolaires et des chauffeurs d'autobus;
- Se rendre directement de la maison à l'école, et vice-versa;
- Ne pas parler aux inconnus, ni aller près de leur voiture;
- Respecter les règles de la circulation en vélo.

Dès le 30 août 2023, les policiers seront davantage présents aux abords des écoles afin de prévenir les comportements fautifs et faire respecter les lois et règlements en vigueur.

Nous vous invitons à visionner la capsule créée par l'Association des directeurs de police du Québec qui vise à sensibiliser la population aux mesures de sécurité à prendre dans les zones scolaires.

<https://www.adpq.qc.ca/fr/s-unir-pour-l-avenir/capsule/la-securite-dans-les-zones-scolaires>

Afin d'augmenter l'efficacité de nos surveillances, la Régie sollicite également votre participation en dénonçant les actions imprudentes dont vous êtes témoin près des écoles. Vous pouvez le faire en composant le 911 et si vous jugez que la situation n'est pas urgente, veuillez composer le 450 638-0911.

-30-

Section relations médiatiques (514) 918-4483 Communiqué 2023-055